

Eb - Conclusion et synthèse de l'état de l'installation intérieure d'électricité

La conclusion fait état de l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

E.J. Anomalies et/ou constatations diverses relevées

Cocher distinctement le cas approprié parmi les quatre éventualités ci-dessous :

- L'Installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie et ne fait pas l'objet de constatations diverses
13 L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie, mais fait l'objet de constatations diverses
 L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électrique qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.
 L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électrique qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation fait également l'objet de constatations diverses.

E.2. Les domaines faisant l'objet d'anomalies sont :

Cocher distinctement les domaines où des anomalies non compensées sont avérées en faisant mention des autres domaines :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité
 2 . La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
 3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
 4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
 O 5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
 O 6.Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
 O 7. Des matériels électriques présentant des risques de contact direct.
 O 8.1 Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
 O 8.2 Des conducteurs non protégés mécaniquement.
 O 9. Des appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative.
 O 10.La piscine privée ou le bassin de la fontaine.

E.3. Les constatations diverses concernent :

Cocher distinctement le(s) cas approprié(s) parmi les éventualités ci-dessous :

- B** De3 installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic.
 Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés.
 Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement.

F - Anomalies identifiées			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B5.3a	Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance > 2 ohms).	B5.II	Locaux contenant une baignoire ou une douche : la mesure compensatoire suivante est correctement mise en œuvre : valeur de la résistance électrique est supérieure à 2 ohms, est correctement mise en œuvre.
B3.3.6 a3	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.	B3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 al), a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en œuvre : protection du (des) circuit(s) concerné(s) ou de l'ensemble de rinstallation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité 30 mA.
B3.3.6 a2	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.	B3.3.6.J	Alors que des socles de prise de courant ou des circuits de l'installatiou ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 al), a2 et a3), la mesure compensatoire suivante est correctement mise en œuvre : protection du (des) circuits) concerné(s) ou de l'ensemble de rinstallation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité 30 mA.

(1) Référence des anomalies selon la norme. On la spécification technique utilisée.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque d'électrisation lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée

• Avertissement • La localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels. En cas de présence d'anomalies identifiées, consulter, dans les meilleurs délais, un installateur électricien qualifié.



G J. - Informations complémentaires	
hF article (1)	Libellé des Informations
B11.a1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel 1 à haute sensibilité < ou égal 30 mA.

(I) Référencé des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée

G.2. • Constatations diverses		
NT article [^])	Libellé des constatations diverses	Type et commentaires des constatations diverses
E.1 d	- installation de mise à la terre située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (prise de terre, conducteur de terre, borne ou barrette principale de terre, liaison équ 1 potentielle principale, conducteur principal de protection et la ou les dérivation(s) éventuelles) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation) ; existence et caractéristiques	
EJ d	- le ou les dispositifs différentiels ; adéquation entre la valeur de la résistance de la prise de terre et le courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité)	

(I) Référence des constatations diverses selon la norme ou la spécification technique utilisée

G.3. ~ Avertissement particulier		
N° article TM	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon l'Annexe C	Motifs
Aucun		

Validation
<p>Le diagnostic s'est déroulé sans déplacement de meubles et sans démontage de l'installation visibles et accessibles.</p> <p>En cas de présence d'anomalies, nous vous recommandons de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électrique qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées.</p> <p>Nous attirons votre attention sur le fait que votre responsabilité en tant que propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation, contrôlée ou non. Nous vous rappelons que notre responsabilité d'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation.</p>

Fait en nos locaux, le 29/06/2022

Validité : 28/06/2025

Dan BALLOUKA

Signature de l'opérateur (et cachet de l'entreprise)



EXPIM
Diagnostics Immobiliers
231 rue Mararto: 75013 PARIS
Tél. 00 31 28 87 77 - Fax 01 47 68 36 23
SAS au capital de 7 500 € - RCS PARIS 495 017 804 - Code NAF T112B - TVA Intra-Community N° FR 44 499 017 WM
Assurances professionnelles : AXA France IARD - Contrat N° 1008796S604
JcWfu <1° dattier : CTFIU7DB - Page 6 sur 9

H - Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Les risques liés à une installation électrique dangereuse sont nombreux et peuvent avoir des conséquences dramatiques. Ne vous fiez pas à une installation électrique qui fonctionne. L'usure ou des modifications de l'installation ont pu rendre votre installation dangereuse. Les technologies et la réglementation évolue dans ce domaine régulièrement. Une installation en* conformité il y a quelques années peut donc présenter des risques.

Voici quelques règles (non exhaustives) à respecter.

- faire lever les anomalies. Indiquées dans ce rapport, par un professionnel qualifié, dans le cadre d'une mise en sécurité de l'installation
- ne jamais intervenir sur une installation électrique sans avoir au préalable coupé le courant au disjoncteur général (même pour changer une ampoule), ne pas démonter le matériel électrique type disjoncteur de branchement,
- faire changer immédiatement les appareils ou matériaux électriques endommagés (prise de courant, intempsieur, fil dénudé),
- ne pas percer un mur sans vous assurer de l'absence de conducteurs électriques encastrés,
- respecter, le cas échéant, le calibre des fusibles pour tout changement (et n'utiliser que des fusibles conformes à la réglementation),
- ne toucher aucun appareil électrique avec des mains mouillées ou les pieds dans l'eau,
- ne pas tirer sur les fils d'alimentation de vos appareils, notamment pour les débrancher
- limiter au maximum l'utilisation des rallonges et prises multiples,
- manœuvrer régulièrement le cas échéant les boutons test de vos disjoncteurs différentiels,
- faire entretenir régulièrement votre installation par un électricien qualifié.

Lorsqu'une personne est électroscannée, couper le courant au disjoncteur, éloigner la personne électroscannée inconsciente de la source électrique à l'aide d'un objet non conducteur (bois très sec, plastique), en s'isolant soi-même pour ne pas courir le risque de l'électrocution en chaîne et appeler les secours.



f - Objectif des dispositifs et description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Correspondance avec le domaine d'anomalies (D)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
1	Appareil général de commande et de protection : cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un bref instant, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.
2	Protection différentielle à l'origine de l'installation ; ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
3	Pince de terre et installation de mise à la terre : ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistance partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
4	Protection contre les surintensités : les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffemis anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur cabrage trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilège, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de réduire le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
7	Matériaux électriques présentant des risques de contact direct : les matériaux électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériaux électriques anciens, IMS électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériaux électriques cassés, ...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
8	Matériaux électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : ces matériaux électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent pas un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériaux présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
9	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrochoc, voire d'électrocution.
10	Piscine privée ou bassin de fontaine : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée

J - Informations complémentaires

Correspondance avec le domaine d'informations (I)	Objectif des dispositions e* description des risques encourus
11	<p>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique : l'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installateur électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que fuiture normale ou anormale des matériaux). [Inprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique] des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p> <p>Socle de pince de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une aïse d'un socle de prise courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrochoc, voire l'électrocution.</p> <p>Socle de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrisation, au moment de l'introduction des fiches males non isolées d'un cordon d'alimentation.</p>

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée

Domaine d'application du diagnostic de Vétat des installations électriques à usage domestique :

Le domaine d'application du diagnostic porte uniquement sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité A basse tension des locaux à usage d'habitation.

Il est rédigé autant de rapports de diagnostics qu'il existe d'appareils généraux de commande et de protection (AGCP) présents. Les appareils généraux de commande et de protection (AGCP), dédiés exclusivement à l'injection d'énergie électrique sur le réseau public de distribution, ne sont pas concernés par cette disposition.

Le domaine d'application comprend les circuits extérieurs alimentés depuis l'appareil général de commande et de protection de l'installation intérieure, comme par exemple, l'éclairage des jardins, le portail, etc...

L'absence d'appareil général de commande et de protection ne dispense pas de la réalisation d'un diagnostic.

Le diagnostic concerne l'ensemble des circuits A basse tension et natures de courant associés en vue de l'utilisation de l'énergie électrique. Il concerne également la partie de l'installation de branchement située dans la partie privative, ainsi que les parties d'installation privative éventuellement situées dans des parties communes.

Sont exclus du champ d'application les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc... lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension < ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu

Les postes à haute tension privée et les inutilisables à haute tension éventuellement associés sont exclus du domaine d'application.

Le diagnostic ne concerne ni les matériels d'utilisation autres que fixes, ni les circuits internes des matériels d'utilisation Axes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visibles de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique ni destruction des isolants des câbles, hormis les exceptions mentionnées dans la fiche B4 du Fascicule de Documentation (FD C 16-600).

Dans ce contexte, la localisation exhaustive de toutes les anomalies n'est pas obligatoire il est ainsi admis que l'opérateur de diagnostic ne procéda à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle concerné. A titre d'exemple

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne préjuge pas de l'usage et des modifications ultérieures de l'installation électrique.

Les installations de stockage par batteries ou de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure ne sont pas couvertes par le présent document, mais sont notées en contexte diverses dans le rapport de diagnostic comme n'ayant pas été vérifiées.

Responsabilités du donneur d'ordre :

- Préalablement à la réalisation du diagnostic, le donneur d'ordre, ou son représentant :

+ informe, ou fait rentrer par l'opérateur de diagnostic, les occupants éventuels des locaux de la date et de l'heure du diagnostic,

+ conseille aux occupants éventuels d'être présents lors du diagnostic

- Leur demande où, si l'est lui-même l'occupant, fait en sorte :

+ de s'assurer de la possibilité de mettre hors tension toute ou partie de l'installation pour la réalisation du diagnostic,

+ de signaler à l'opérateur de diagnostic les parties de l'installation qui ne doivent pas être mises hors tension et les motifs de cette impossibilité (matériel de surveillance médicale, alarmes, etc..),

* que les équipements qui pourraient être sensibles à une mise hors tension (matériels programmables par exemple) ou risqueraient d'être détériorés lors de la remise sous tension (certains matériels électroniques, de chauffage, etc..) soient mis hors tension par l'occupant, préalablement au diagnostic.

- Pendant toute la durée du diagnostic, le donneur d'ordre ou son représentant :

+ fait en sorte que tous locaux et leurs dépendances sont accessibles, y compris les bassins de fontaines et les locaux techniques des piscines,

+ s'assure que l'installation est alimentée en électricité, si celle-ci n'a pas fait l'objet d'une interruption de fourniture par le gestionnaire du réseau public de distribution,

+ s'assure que les parties connues, où sont situées des parties d'installations visées par le diagnostic, sont accessibles.

Réponsabilités de l'opérateur de diagnostic

Si l'une des conditions du paragraphe ci-dessus n'est pas satisfaite ou si les vérifications nécessitant une coupure peuvent pas être réalisées, le diagnostic peut être réalisé en totalité, l'opérateur de diagnostic consigne dans le rapport de visite chaque impossibilité et les motifs correspondants.

Pour ce faire, l'opérateur de diagnostic :

+ attire l'attention du donneur d'ordre sur le fait que sa responsabilité resterait pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de tout ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée,

* rappelle au donneur d'ordre que sa responsabilité d'opérateur de diagnostic :

- Est limitée aux points effectivement vérifiés ;
- Ne saurait en aucun cas être étendue aux conséquences de la mise hors tension de toute ou partie de l'installation qui ne lui aurait pas été signalée préalablement au diagnostic ;

- Ne peut être étendue au risque de non ré-enclenchement du ou des appareils de coupure et de protection.

+ conseille le ou les occupants d'être présents ou représentés lors du diagnostic afin, notamment, de pallier les éventuels désagréments ou dommages consécutifs aux coupures et aux remises sous tension de l'installation.

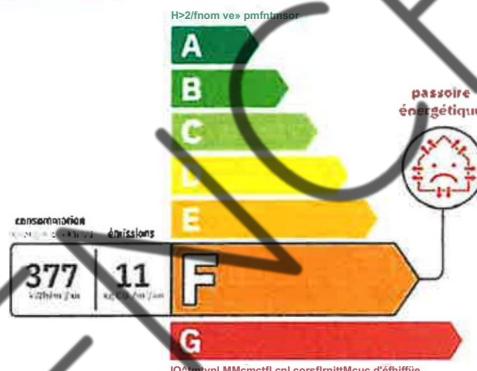
D P fi diagnostic de performance
LJ I E énergétique (logement)

n°: 2275E1477960
établi le: 29/06/2022
valable jusqu'au : 28/06/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économique en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-de-performance-energetique-dpe>

adresse : 3 rue Frédéric Bastiat 75008 PARIS
Escalier de service - 6ème Etage ■ Porte : N° 12
lot : N° 20 et N° 21
type de bien : Appartement
année de construction : Avant 1949
surface habitable : 18,72m²
propriétaire : M. ██████████ BOGEY
adresse : ██████████ 75016 PARIS

Performance énergétique



Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés à fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, Auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des règles de répartition des charges. Voir



- 480€

< 700€

par an

Prix moyens des énergies indexés au T^{er} janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

Informations diagnostiqueur

EXPIIM
231 rue Marcadet
75018 PARIS
diagnostiqueur: DanBallouka

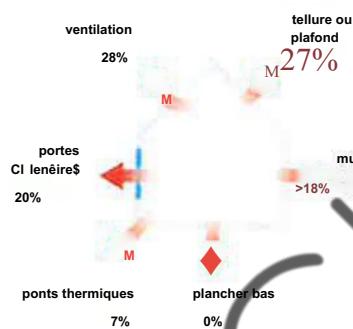
tel : 06.31.28.87.77
email : ballouka@expim.fr
n° de certification : DTI2134
organisme de certification : DEKRA Certification



DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

P-2

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place

VMC \$F Auto réglable après 2012

Confort d'été (hors climatisation)*

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergies renouvelables

Diverses solutions existent



pompe à chaleur



chauffe eau thermodynamique



panneaux solaires



panneaux solaires thermiques



chauffage au bûches



réseau de chaleur vertueux



géothermie



Pour améliorer le confort rf été :

Équipe* les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

*le niveau de confort d'été p'scénario «ci s'appuie uniquement sur le 1 caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte)

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

p.3

Montants et consommations annuels d'énergie

usage	cotisation d'énergie (en kwh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	& répartition des dépenses
\$ Certifie	facturé	4M5 17 741" ! -	entre 280€ et JW
暖气	facturé	273G :IV> 5J)	entre 190€ et 270€
refroidissement	facturé	Or 17 741" ! -	0%
éclairage	facturé	8I (35k.w.)	11%
auxiliaire	facturé	229 ICt c i :	13%
énergie totale pour tes usages recensés:	7 066 kWh (WW)-	entre 4S0€ et 700€ par an	Pour rester dans cette fourchette

Convenctionnellement, Ces m³/ffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou ce cas d'absence du domicile, une consommation régée à 29°C (si présence de Climatiouloïf). La consommation d'eau chaude moyenne de 1050 par logement et par jour est égale à 1050 kWh.

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie

**Température recommandée en hiver -» 19°C
Chauder à 19°C plutôt que 2VC,**

c'est -21% sur votre facture Ici ! » 7€ par an

astuces {plus facile si te fogoment dispose de sotafcns dp piletage elïcoces}

-* Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.

— Chauffez les chambres à 17°0 la nuit.

astuces

-> Fermez les fenêtres et votes la journée quand il fait chaud

«* Aérez votre logement la m/it.

**Si climatisation,
température recommandée en été -> 28°C**

8 6 14

Consommation recommandée

d'eau chaude à 40°C

Estimattofl faite par rapport à ta surface de votre logement

- ▶ Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible

debit sur la douche.

En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :

OPE diagnostic de performance énergétique (logement)

P-4

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
nruns	Murs Sud Ouest en plâtre donnant sur circulations communes avec ouverture directe sur l'extérieur, non isolé Murs Nord Ouest en pierre de taille et moellons constitués d'U* seul matériau à Inconnu donnant sur paroi extérieure, avec isolation intérieure	insuffisante
plancher bas	Pas de plancher déperditif	très bonne
toltore/ptifond	Plafond avec ou sans remplissage donnant sur paroi extérieure, isolé	Insuffisante
portes et fenêtres	Portes en bois opaque pleine Fenêtres battantes bois ou bois métal et double vitrage	Insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
a chauffage	Installation de Chauffage seul chaudière/boiler Individuelle/générateur à effet foule direct (Energie: (lectridé) Emetteursh Panneau rayonnant électrique 14 FC, N F** et MF***
R pilotage	Générateur avec régulation par pièce, Equipement : par pièce avec minimum de température, système ; radiateur / convecteur
eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation horizontal Instatiéti 2020. do type accumule (système Individuel)
c climatisation	
v ventilation	Vbtc SF Auto réglable après 2012

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

p.4 bis

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion « et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.



ventilation

type d'entre tien

Ne pas obstruer tes entrées d'air, tes nettoyer à l'aide tfun chiffon sec -> 1 fois par an

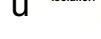
Nettoyer (es touches d'extraction m* tous les 2 ans

(ntretiow des conduits par un pretesztonnel m* tous te» 3 à 5 ans

VelHer àouvrir lu fenêtres de chaque pléoe tris fdgellérenwnt afin de garantir la qualité de feler tiitécfaun



S éclairages



U isolatori

Net*jye< lu ampoule* et luminaires

Faim vériNor « et compléter les teo tant* par un prof «selon net -x tous les 20 an*



OPE diagnostic de performance énergétique

p.5

Recommandation d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent venir permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack O dédié aux travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack El d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack Q avant le pack O). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux déjà réalisés montant miné : 6800 - 9200€

lot

description

performance recommandée*

Q chauffage

Mise en place d'une pompe à chaleur air/eau ou eau chaude produite par la pompe à chaleur

2

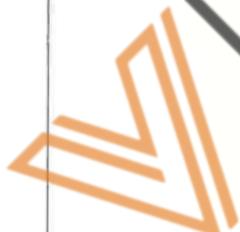
Les travaux à envisager montant estimé : 0 €

lot

description

performance recommandée

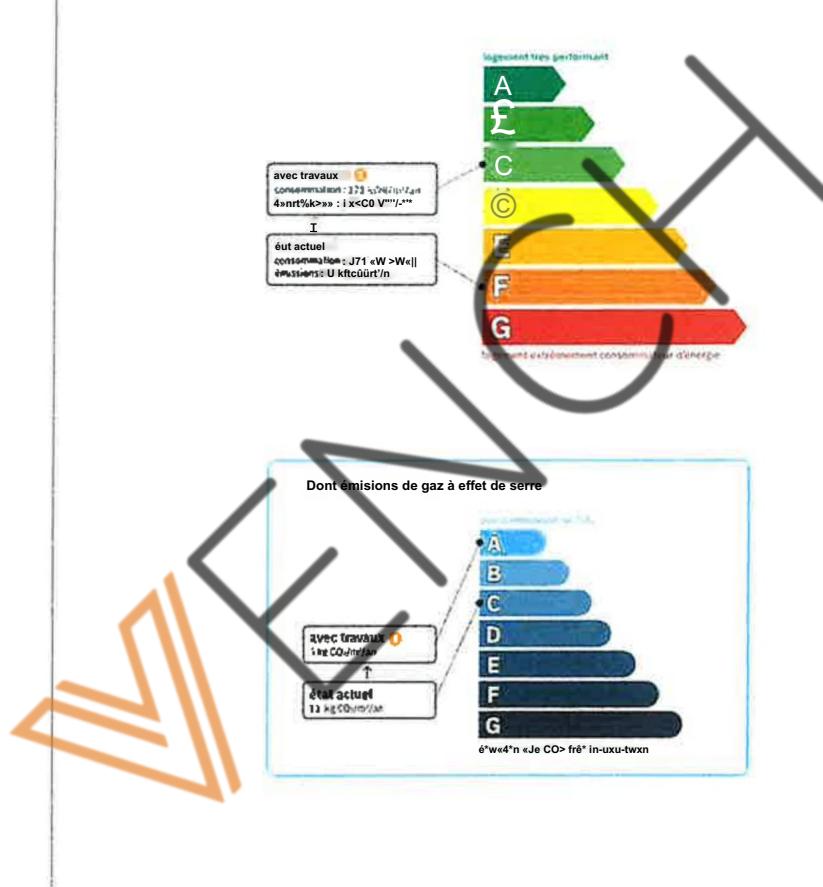
Commentaires :



DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

p.6

Évolution de la performance énergétique après travaux



DPE/ANNEXES

p.l

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiquées par le diagnostic pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez : la personne ayant rédigé ce document ou l'agence certificatrice qui l'a certifiée (diagnosticreets.din.developpcnct-durable.Rouy.fr).

Référence du logiciel vnlMc :WinDPE vi

Justificatifs fournis pour établir le PPE :

Référence du CPE :CETTRIGUB

Neant

Invariant fiscal du logement :Non communiqué

Référence de la parcelle cadastrale Section : 9F - Numéro : 49

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE :3CL-OPE 2Q21



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences* entre les consommations estimées et les consommations réelles

Les modes de vie et l'utilisation personnalisée du chauffage ou de l'eau chaude vont mener à des différences avec le résultat obtenu (estimé).

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	/	7 S 008
altitude	K	el<entHir Mi illE>
code postal	P	Observe / mesuré
année de construction	=	Estimé
surface habitable	X*	Observe / mesuré
nombre de niveaux	T	Observé / mesure
hauteur moyenne sous plafond	>>	Observé / minut

DPE/ANNEXES

p.2

Fiche technique du logement (suite)

	surface	P	Observé/mesuré	18.71
	type	P	Observé/mesuré	Pt*fond avec ou <ans remplissage
	type de toiture	/		Combles perdus
	isolation	P	Observé/mesuré	Oui
	type isolat «n	X	Valeur par défaut	rre
	épaisseur isolant	P	Observé/ mesuré	Inconnue
	année isolation	X	Valeur par défaut	Inconnue
	inertie	P	Observé/mesuré	Légère
	miloyennolé	P	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	b	X	valeur par défaut	1
	surfanc totale (m²)	P	Observé/mesuré	2.5
	surface opaque (m²)	P	OffSCrvé/mOCUré	0.85 (déduite de la surface des menueteries)
	type	P	cotervé/mesuré	Cloison de plâtre
	épaisseur moyenne (cm)	P	Observé/ mesuré	fià*
	isolation	P	Observé/mesuré	Non
	Inertie	P	Observé/ mesuré	Légère
	orientation	P	Obscrve/mesuré	Sud Ouest
	type de local non cbœufié	P	Observé/mes U ré	Circulations communes avec ôuverme directe cur l'extérieur
	urface Alu	P	Obscrve/meturé	2.80
	Isolation Alu	P	Übsarvè/ mesuré	Non
	surface Aut	P	Observé/ mesuré	4.5
	Isolation Aue	P	ObMrvè/meturé	eon
	surface totale (m>>	P	Observé/ mesuré	10
	surface opaque (m>>J	P	Observé/ mesuré	8.9 (déduite do la surface des menUher/e^)
	type	G	Obtenue/ mesuré	Murs an pierra de faûfet moellons constitués d'un jaA matériau / InCOVU
	épitsleur moyenne (cm)	P	Observé/ mesuré	25
	Isolation	fi	Observé/ mesuré	Oui
	ype Isolation	X	Valeur par défaut	ni
	épaisseur isolant	P	Observe/ mesuré	Inconnue
	année Isolation	X	Valeur par défaut	Inconnue
	inertie	P	Observé/mMLJré	Lourde
	orientation	P	Observé/mesttré	Nord Ouest
	mitoyenneté	P	Observé/ mesuré	Paroi extérieure
porte 1	surface	P	Observé/ mesuré	l.M
	type	P	Ob serve/ mesuré	bûis
	largeur du dormant	>*	Ob servé/ mesuré	5
	localisation	P	Observé/ mesuré	Ad <1U intérieur
	retour isolant	P	Observé/ me SU ré	Sa» retour

DPE/ANNEXES

p.3

Fiche technique du logement (suite)

			Mur 1 • Cloison déplâtre
type U» local non chaLdfé	ZZ	Observé/mesuré	Circul'tkjni communes avec ouverturs directe sur l'extérieur
audace Am	P	Observé/mesuré	2.60
isclatiüh Ai U	P	Observé/mesuré	Non
surface Aue	Z ⁻¹	Observé/mesuré	4.5
Isolation Aue	Zj	0 b s erv élme f / /	Non
nombre	>>	Observé/mesuré	2
surface	pl	Observé/mesuré	110
type	P	Observé/mesuré	Menisarfe bols ou bots métal
largeur du dormant	P	Observé/mesuré	S
localisation	P	Observé/mesuré	Au ouexlérfeIK
retour isolant	P	Observé/mesuré	Sans rçier
type déparai	P	Observé/mesuré	Fenêtres battantIOE
type de vitrage	P	Observé/mesuté	Double vitrage
fcnifrtu / baie 1			
année vitrage	/		A partir du 2006
étanchéité	/		Présence de joint
Inclinaison	P	Obscrvé/mesuré	PontM7S> >2\$%
épaisseur lame d'air	P	Observé/mesuré	16
ren*rlcsage	X	Véfairy par défaut	Argon
orientatton	P	Observé/mesuré	Nord Ouest
inur/ptaneberfrauf affilié	/		Mur 2 - Murs en pierre de taR le et moellons constitués d'un seul matériau / inconnu
mitoyenneté	Z ⁻¹	Observé/mesuré	Paroi extérieure
Type	Z ⁻¹	Observé/mesuré	VMC \$F Auto réglable après 2012
façade exposées	P	Observé / mesuré	plusieurs
type d'FnstBllation	/		Installation de chauffage seul classique
surface chaulée	P	Obscrvé/ireEure	10-71
générateur type	P	Obeeivé/mesuré	Générateur à effet joule direct
energle utilitts	P	Obsoivt/mesuré	Électricité
réftul e lion installa s ion type	✓	Obsavé/mestué	Panneau rayonnant ou radia leur électrique HFC. NF** et NF***
émet tou* type	Z ^{=*}	ObMiré/mesini	Panneau rayonnant éfec trique NFC. NF** et NF***
émetteur année installation	P	Observé/mesuré	2020
distribution 'yp€	✓	OJSCI/vé/meSUré	Pas do réseau de distribution
en volume habitable	P	Obscrvé/mciuré	Oui
nom du générateur	P	Observé/ mesuré	Générateur à effet joule direct
numéro d'intermittente	P	Obolvci/ mesuré	1
émetteur	P	Observé/ mesuré	Principal
1cxicilwinemert1 ic*	P	Observé/mesuré	Cbauhago seul
tytlmn de Chauffage / [ntUlh'xjn 1			

DPE/ANNEXES

p.4

Fiche technique du logement (suite)

nombre de niveau chauffé	z Obscivv/nwftnré	1
production type	, Obsolvé/mcsirre	Ballon étQctrqueà accumulation borironfat
Installation type	Obscrvc/mosstre	Individuelle
localisation		Obseive/measure En volume habitabli ci pièces alimentées contifuris
systèmes d'eau volume ballon (l) chaude sanitaire /—	ObivrvWhiesuro	60
Installation 1 qnertfe	p ObsorvOmosuro Electrique	
anciennoté	x Valeur par défaut	2020
type de production d'ocs , Qbwvijvwrt*	accumulé	
nombre de niveau	z Observé/measure	1





EXPIM
DIAGNOSTICS MIOBIJER8

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Dan Ballouka, représentant du Cabinet EXPIM, atteste par la présente, être certifié et assuré, conformément aux articles R 271 -1-2 et 3 du code de l'Habitation et de la Construction, et disposer des moyens en matériel et en personnel pour la réalisation et la rédaction de diagnostics techniques immobiliers.

J'atteste également par la présente, n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les diagnostics.

EXPIM
Diagnostics Immobiliers
231 rue Marcadet - 75019 - PARIS
Tél : 031 28 67 77 - Fax : 01 47 68 35 23
SAS au capital de 7 500 €
«C8 PARIS 499 017 OM - Code W : 71128»

Dan BALLOUKA

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

Diagnostiqueur immobilier certifié



DEKRA Certification certifie que Monsieur

Dan BALLOUKA

est titulaire du certificat de compétences N°DTI2134 pour :

Constat de risque d'exposition au plomb du 28/09/2021 au 27/09/2028
Arrêté du 25 juillet 2016 déterminant les critères de certification des compétences physiques nécessaires au dépistage et à l'évaluation prédictive de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâties et les entités d'accréditation des organismes de certification

Diagnostic amiante sans mention du 12/06/2019 au 11/06/2024

Arrêté du 25 juillet 2016 déterminant les critères de certification des compétences physiques nécessaires au dépistage et à l'évaluation prédictive de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâties et les entités d'accréditation des organismes de certification

Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine) du 06/11/2019 au 05/11/2024

Arrêté du 25 juillet 2016 déterminant les critères de certification des compétences physiques nécessaires au dépistage et à l'évaluation prédictive de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâties et les entités d'accréditation des organismes de certification

Diagnostic de performance énergétique du 01/03/2019 au 29/02/2024

Arrêté du 25 juillet 2016 déterminant les critères de certification des compétences physiques nécessaires au dépistage et à l'évaluation prédictive de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâties et les entités d'accréditation des organismes de certification

Etat de l'installation intérieure de gaz du 30/11/2021 au 29/11/2028

Arrêté du 25 juillet 2016 déterminant les critères de certification des compétences physiques nécessaires au dépistage et à l'évaluation prédictive de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâties et les entités d'accréditation des organismes de certification

Etat de (Installation intérieure d'électricité du 06/09/2019 au 05/09/2024

Arrêté du 25 juillet 2016 déterminant les critères de certification des compétences physiques nécessaires au dépistage et à l'évaluation prédictive de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâties et les entités d'accréditation des organismes de certification

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de la conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à compter du 01/01/2021 jusqu'au 31/12/2028.

Yvan MAINGUY
Directeur Général
Le Plessis-Robinson, le 30/11/2021



Accréditation n° 4-0081
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Le non-respect des clauses contractuelles peut rendre ce certificat invalide

DEKRA Certification SAS - www.dekra-certification.com
Immeuble La Boursidière - Podé I - Rue de la Boursidière ■ 92350 Le Plessis-Robinson - France

Votre >Ent GA nifai
MLETORT HERVE

53 RUE JEAN JAURES

92800 PUTEAUX

@ 0147738791

Æ 01 490603 40

N'ORIAS 10 054199 (HERVE
LETORT)

Site ORIAS www.orias.fr



Assurance et Banque

SASU ,EXPIIM
231 RUE MARCADET
75018 PARIS

Votre contrat
Responsauant* Civile Prestataire
Souscrit le 01/12/2017

Vos références

Contrat
10047V65604
Client
269544)467

Date du courrier
03 janvier 2022

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :

EXPIIM

Est titulaire du contrat d'assurance n°10087965604 ayant pris effet le 01/12/2017.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS : DPE - GAZ - ELECTRICITE - LOI CARREZ -
TERMITES - AMIANTE ET PLOMB.

L'ASSURE PEUT REALISER DES ETATS DES UEEUX LOCATIFS D'ENTREE ET DE SORTIE
POUR LE COMPTE D'AGENCE IMMOBILIERES.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du 01/01/2022 au 01/01/2023 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué

Vos références
Contrat
10007965604
Client
269540887

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en <
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 t par année d'assurance
P.QD.U Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1200 000 < par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile prufassioneOe (tous dommages confondus)	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	1B0 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.

AXA Ùññë&A-n capHTi de 214 7B8 030 €. 722 057 460 R.C. & RAHK TV* kitrasciwmjwrtAstw n° ffl 14 22 057 4W AXA Wmex Ha. 3>< cvlur Oe W
125 073 50 < 310 499 959 R.CS Puls TVA KiscowenTisctK s° ffl > 2910499 558 + AXA Asmennx IARD Multsto. ScxUM <AWu@r> MaJMM 4
ertr> rIn0>dfe, tes scdftera el rtscjlm> dKri S'm 775 499 309 TVA tluB Cmmmw^t n° FR 3S 775 593 309 + AXA Aa'unewv VW MutwHK
MwKariatk Et As tapMMtJn à «Wekxis fax» 5ktf, 353 4B7 245 TW-kilaeconunxAakA rf Ht 48 363 457 245 = W- <oolJn : 313 TWIM> eks rawia
9272? MarAw cw-ex «ertepH#» npti par te C'4a 4m JUtwisa». opftMjolt ITOTxshc" em"AAt « WA - s.E. 261C CCI - IW pouganttxnées pur
AXA AsilMwai France fcsuf4nc»

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

3 RUE FRÉDÉRIC BASTIAT 75008 PARIS

Adresse: 3 rue Frédéric Bastiat 75008 PARIS
Coordonnées GPS: 48 872495. 2.30607°
Cadastral: 0F 49

Commune: PARIS
Code fcsee: 75108

Référencé d'édition: 1863947
Date d'édition: 29/06/2022

Vendeur/BalWeur:
M. [REDACTED]
Acquéreur-locataire:



PÇB : ROM

Radon : NIVEAU 1

« BASAS. 0 BASOC 1 ICPE

SEISME NIVEAU I

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prévention		
informatif PEU	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan déposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	OU*	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 1		
PPA Naturel RADON	OU*	Commune à potentiel radon au niveau I		
PPR Naturel! Mouvement de terrain	MON	Mouvement de terrain	Approuvé	25/02/1977
		Mouvement de terrain Affaissement et effondrements (cavités souterraines)	Approuvé	25/02/1977
		Mouvement de terrain	Approuvé	19/03/1991
		Mouvement de terrain Affaissements et effondrements (cavités souterraines)	Approuvé	19/03/1991
PPR Naturels Inondation	NON	Inondation Par une due à débordement lent de cours d'eau SeMa	Approuvé	15/07/2003
		Inondation Par une crue A débordement lent de cours d'eau 9e*I*	Approuvé	19/04/2007
PPR Miniers	NON	la commune ne dispose d'aucun plan de prévention des risques Miniers		
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prévention des risques Technologiques		

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/ SMGRD>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessous vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, minier & technologiques, séisme, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	2012159-0001	du 07/09/2012	W à jour la
2. Adresse	3 rue Frédéric & astiat	coda postal ou Insc*	commune
		75005	PARIS

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRN

prescrit	anticipé	approuvé	Oui	NON X
inondation	crue torrentielle	remontée de nappe	avalanches	
cyclone	mouvements de terrains	sécheresse géotechnique	feux de forêt	
séisme	volcan	autres		

Si oui, les risques naturels pris en considération sont Nés à :

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

S'il oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRM

prescrit	anticipé	approuvé	Oui	NON X
inondation	crue torrentielle	remontée de nappe	avalanches	
cyclone	mouvements de terrains	sécheresse géotechnique	feux de forêt	
séisme	volcan	autres		

Si oui, les risques naturels pris en considération sont Nés à :

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

S'il oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT prescrit et non encore approuvé

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique	effet thermique	effet de surpression	Oui	NON X
---------------	-----------------	----------------------	-----	-------

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT approuvé

Extraits des documents de référence permettant la focalisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est situé en secteur d'propriété ou de délaissage

L'immeuble est situé en zone de prescription

Si la transaction concerne un logement, les travaux présents ont été réalisés

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé, ainsi que pour gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

Information relative à la pollution des sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 5

Situation de l'immeuble au regard d'un plan d'exposition au bruit (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PE8

Si oui, les nuisances sonores s'élèvent aux niveaux:

zone O	zone C	Oui	NON X
faible	modérée	forte	très forte

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T

* catastrophe naturelle minière, technologique

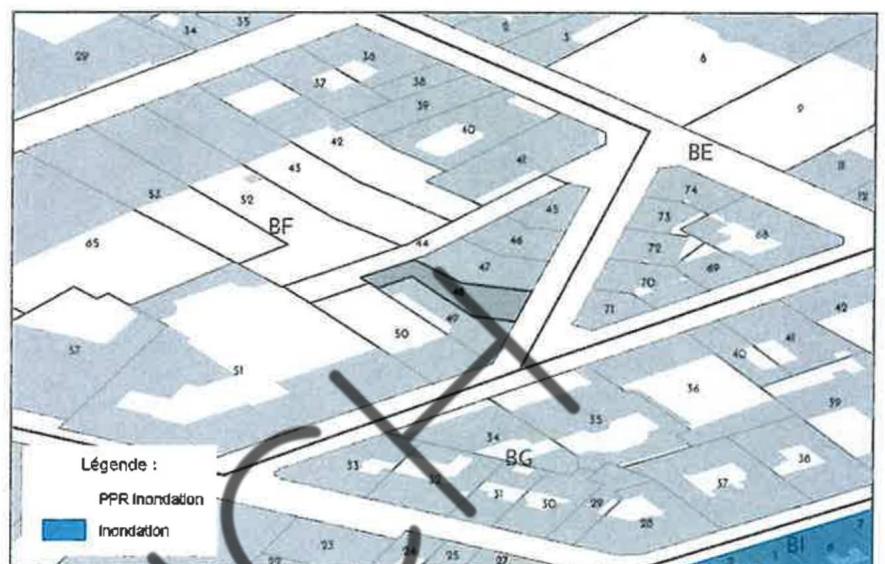
> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

vendeur / bailleur	date / lieu	Oui	Non
M. [REDACTED]	29/06/2022 / PARIS	acquéreur / locataire	

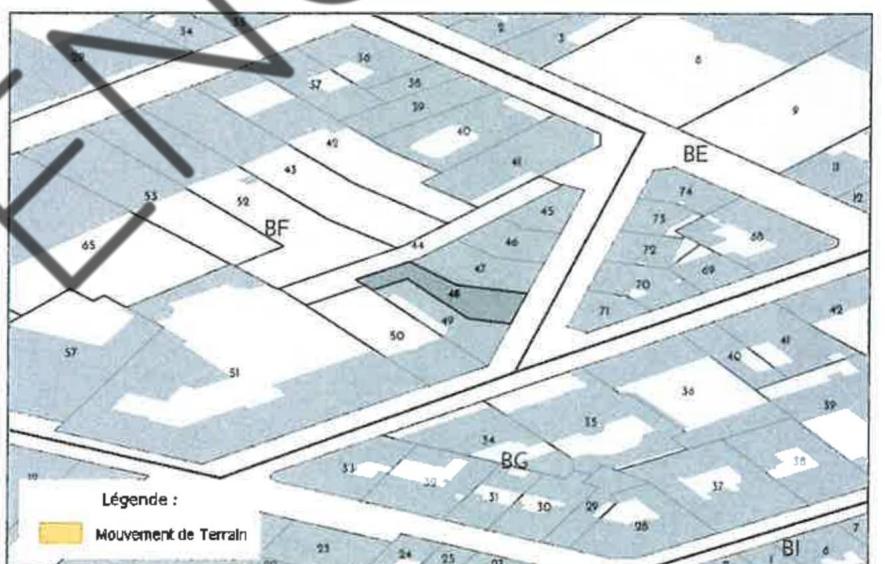
Modèle Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L 125.5, L125-5 et L125-7 du Code de l'environnement MTE/S/DGPR juillet 2015

2A0

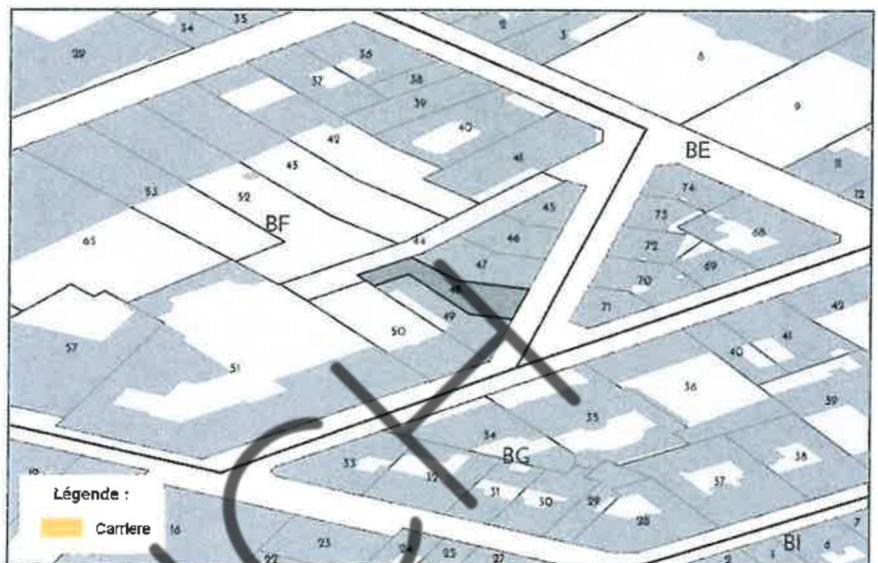
CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS



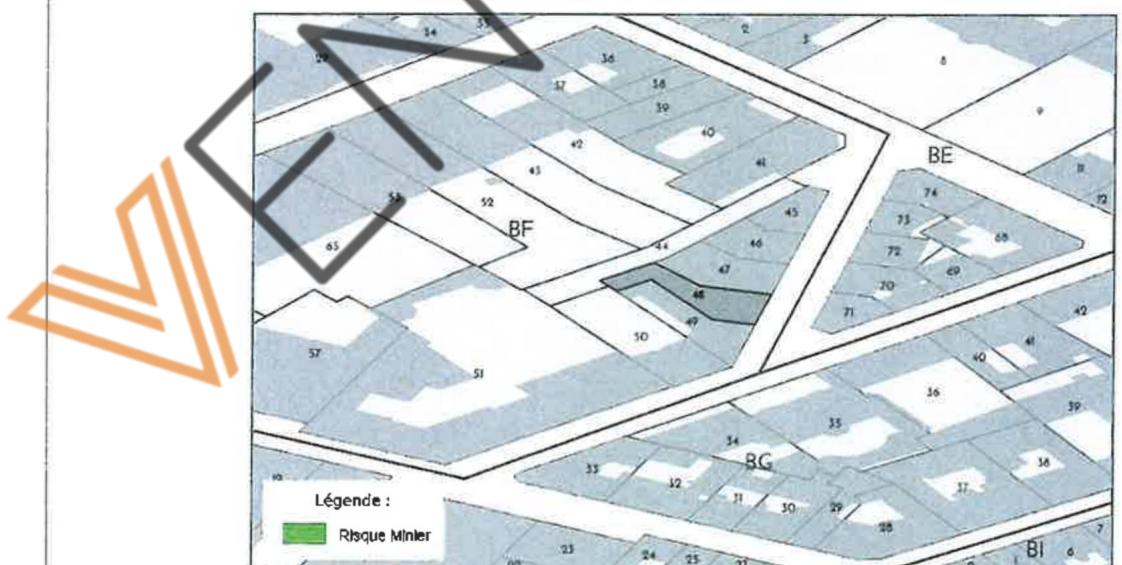
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS



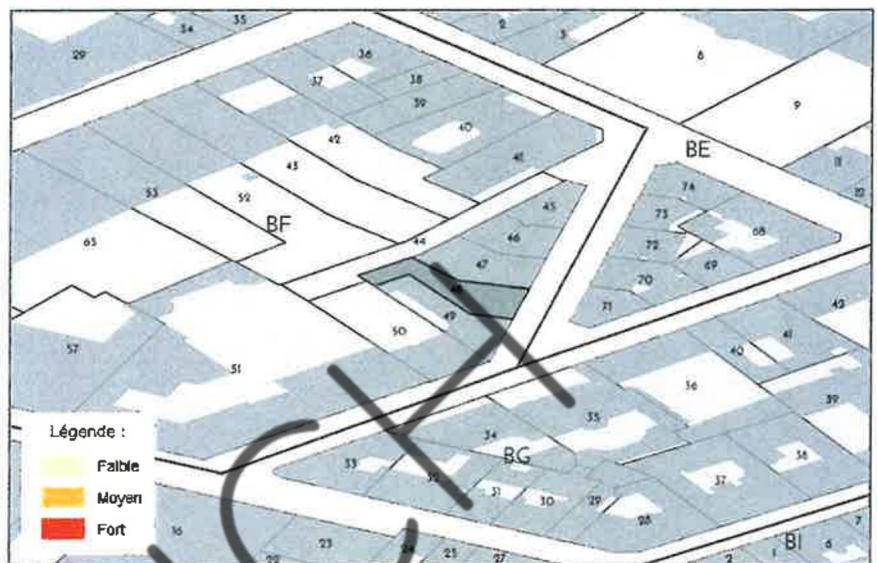
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE)



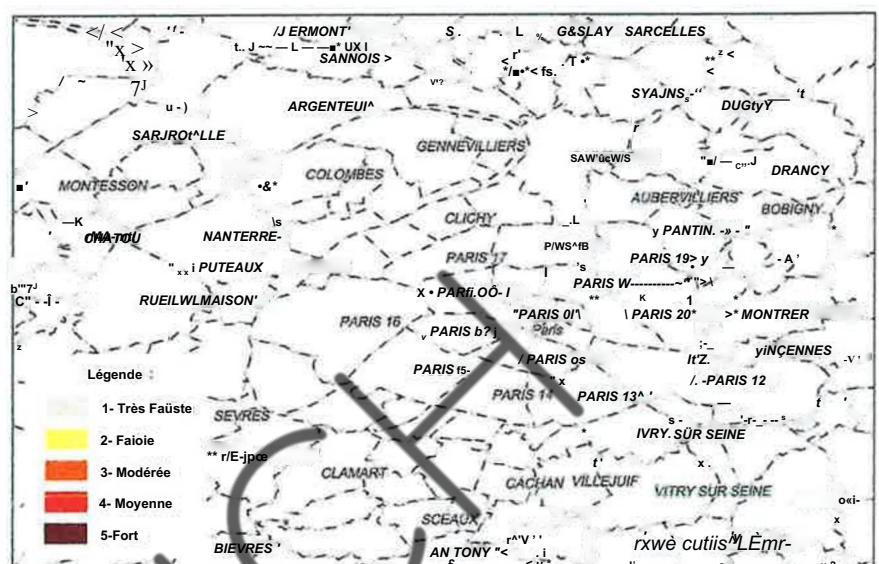
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES)



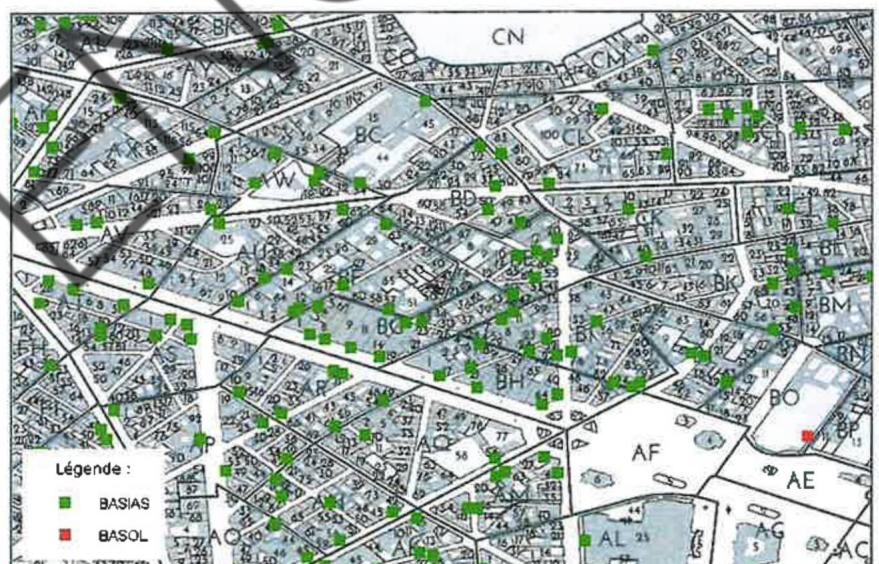
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)



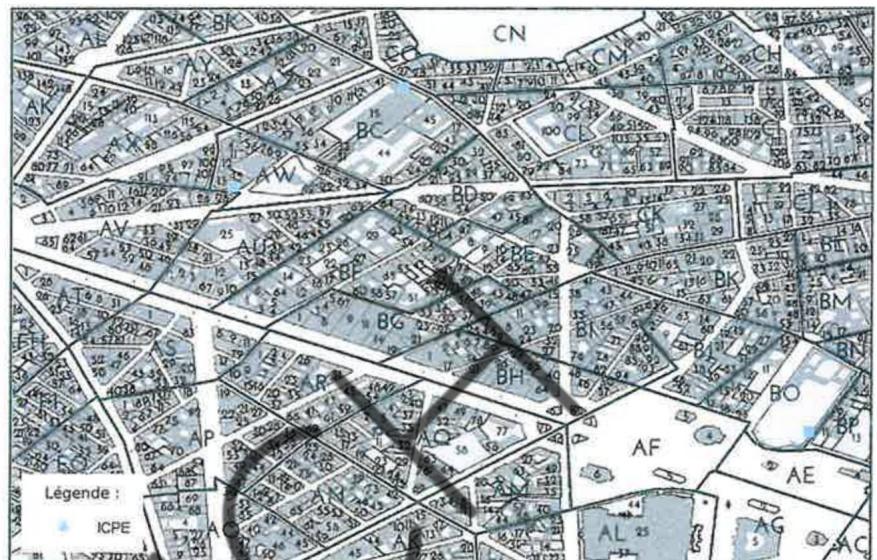
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



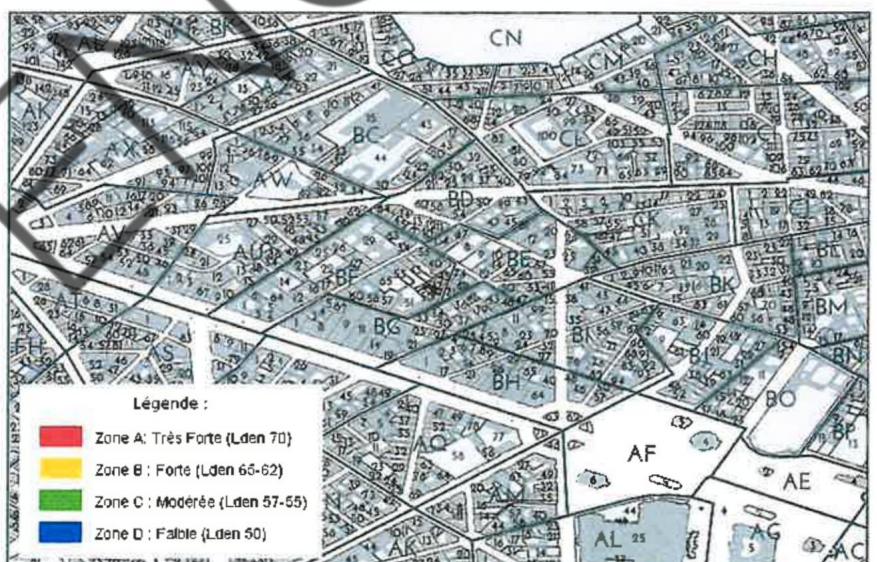
CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



CARTOGRAPHIE DES INSTALLATION CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE OE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

Code	Raison soc.Jat. Activité, Adresse	Oistence
IDF7502644	dugdode. fabriqua d'essieux. 54 rue pontheu parta 8e arrondissement (75108)	92 mètres
IDF7502650	éhpter-leantaud suce., atelier de carrosserie. 51 rue pontheu paris 8e arrondissement (75108)	112 mètres
IDF7504671	parking claridge sari,. 60 aie ponthiev paris 8e arrondissement (75108)	113 mètres
1OF7503844	fourcault. mme., 5 rue artois paris 8e arrondissement (75108)	129 mètres
IDF7503874	ika. société. 87 rue la boette paris 8e arrondissement (75108)	134 mètres
IDF7503660	pari mutuel urbain,. 63 rue la boede paris 8e arrondissement (75108)	142 mètres
IDF7507439	pressing, top* pressing.. 35 rue pontheu paris 8e arrondissement (75108)	161 mètres
IDF7508359	belleville-reneaux. Imprimerie,lithographie, 35 rue pontheu paris 8e arrondissement (75108)	161 mètres
IOF7503695	société roule saint honore., 2 rue saint Philippe du roule péris 8e arrondissement (75108)	170 mètres
IDF750457G	la lavandière de saint philippe du roule,. 6 rue commandant rivière péris 8e arrondissement (75108)	174 mètres
IDF7507653	laboratoire rgdiundieraple,. 17 rue berri paris 8e arrondissement (75108)	189 mètre.
IDF7508386	*6 française de l' oxyde de sine, pigments, IM rue faubourg-saint-honoré pari 8e arrondissement (75108)	206 mètres
IDP75M81O*	photo service, société.. 162 rue faubourg saint honore parts 8e arrondissement (75108)	216 mètres
IDF75046485	galerie commerciale -point show / cogerri (ex société parking eylesees 66).. M avenue champs eylesees paris 8e Arrondissement (75109)	218 mètres
IDF7507642	centre du radium, laboratoire d'analyses (radioaktivité). 41 rue artois paris 8e arrondissement (75108)	219 mètres
IDF7502943	dugdJde. fabrique d'essieux. 9 rue cotisée parts 6e arrondissement (75108)	220 mètres
IDF7503589	pressing bovi,. 20 rue colisse paris 3e arrondissement (75108)	230 mètres
IDF7503440	isagel vendome société.. 74 avenue champs elysets paris 8e arrondissement (75108)	233 mètres
IDF7502646	binder. ex daldringhan et mathey, atelier de carrosserie. 31 rue colUsee paris 8e arrondissement (75108)	234 mètres
IDF7502641	chevillat atelier de carrosserie et fabrique de ressorts. 50 avenue champs elysees pans 8e Arondissement (75108)	236 mètres
IDF7507214	uffi gestion société., 6 rue berri paris 8e arrondissement (75106)	238 mètres
IDF7505767	société centrale d'achats.. 3 rue paul cesanéf paris Be arrondissement (75108)	240 mètres
IOF7504747	pressing royal presséig berri,. 45 rue berri paris 8e arrondissement (75108)	245 mètres
IDF7507215	knight-frank (krj et pargal sociÉtEs.. 82 avenue champs rÿsees pans 8e arrondissement (75108)	258 mètres
IDF7503846	sheli,. 7 avenue myron htrick paris 8e arrondissement (75108)	259 mètres
<07503550	codeparc group interparting fronce.. 5 bis rue bénis paris 6e arrondissement 175108)	274 mètres
IDF7502187	loblanc-borbedelle, fonderie dé bremi, 53 avenue franklin d. noosevek parla 8e arrondissement (75108)	277 mètres
IDF75064465	porc champs elysees ! Vinci park., 83 avenue champs elysees paris 8e arrondissement (75108)	277 mètres
IDF75026421	felbor. ex dasouches-touchar et de. atelier de carosserie. 40 avenue champs elysees paris OH arrondissement (75108)	277 mètres
IDF7506305	Washington plaise- uniblens,. 27 bis rue berri paris Be arrondissement (75108)	284 mètres
IDF7506131	photo service, société.. 12 avenue franklin d roosevelt pari* 8e arrondissement (75108)	292 mètres
'DF7506181	axacrpomote solutions,, 39 rue collsee paris Be arronditsement (75108)	297 mètres
IDF7506812	photo service, société., 63 avenue champs elysees paris 8v arrondissement (75109)	298 mètres
IDF7507090	pressing, e-yes* pressing,, 22 rue Washington paris 8e arrondissement (75108)	299 mètres
IDF7506234	eolise de S depots et consignation., 3 avenuefriedland paris fle arrondissement (75108)	299 mètres
IDF7507208	ses 65-6 7 champs elysees.. 65 avenue champs elysees pans 8e arrondissement (75108)	302 mètres
IOF7504377	total, station total haussreann,. 170 bis boulevard heusiroann paris 8e arrondissement (75108)	313 mètres
IDF75026331	dusine de véhicules routiers et bateaux a vapeur. 39 nje marixef paris 8e arrondissement (75108)	326 mètres
IDF7507654	pressing la levandière, rouie saint honore, société., 15 rue Washington paris Se arrondissement (75108)	337 mètres
IDF7503151	france telconci, 205 rue fautour saint honore paris 8a arrondissement (75108)	346 mètres
IDF7504084	avis location, 45 avenue franklin d roosevelt paris Se arrondissement (75108)	358 mètres
IDF7503009	parc haussmann berri-vinci park : station-petrole shrl,. 164 boulevard haussmann parts 8e arrondissement (75108)	361 mètres
IDF7508320	imprimerie du Figaro. imprimerie, 14 rond point champs-elysées parts 8e arrondissement: (75108)	367 mètres
IOF75035491	bazin syndic. sociÉtÉ, 2 rue Washington paris 8e arrondissement (75109)	383 mètres
IDF75020224dumas.	papeterie. 62 nle la boëtte paris 8e arrondissement (75108)	388 mètres
IDF75063901	porc de stadonnelement / fondation salomon dé rothschild., 9 rué berryer paris 8e arrondissement (7SLMi)	396 mètres
IOF7507063a	abin amro,. 40 rue quartelS paris B arrondissement (75108)	402 mètres
IOF7504918	pressing, rond point «lysées pressing,, 6 rut pontMeu park 8e arrondissement (75108)	407 mètres
IDF7508365	routte, anprirMrie, typographie, lithographie, 191 rue faubourg st-honoré paris 8e arrondissement (75108)	411 mètres
'OF7507608	fabriche de produits chenkhes billaud,. 11 roebeume paris 8e arrondissement (75108)	415 mètres
IDF75083841	il des produits chimiques vielle-moritague-kuhlmann, pigment®, 11 rue ta baume paris Be arrondis semant (7510B)	415 mètres
IDF75076393	CTCO. sociét, labotolre d'analyses (racUpacvite), 27 rue marteful paris 8e arrondissement (7510B)	429 mètres
IOF7506547	pressing duval.. 3 rue rotoen estfenne paris 9e arrondissement (75188)	430 mètres
IDF7506267	société des mmuebles de (rance,. 9 avenue matignon paris 8e arrondissement (75108)	443 mètres
IDF75O2647	flaud et bonnefin, fabrique de machinés motrices, pompes, il avenue matignon paris 8e arrondissement (75108)	448 mètres
IDFTS06370	parc de stationnement champs élysees/ pierre charron,, 53 rue pierre charron paris 8e arrondissement (75108)	456 mètres
IDF750S325	chambre de commerce et d'industrie de paris., 27 avenue Friedland paris 9e arrondissement (75108)	461 mètres
IDF7506174	gff instillationmeli (pour comm rz gründbesitz Investment)successeur de snc batzac,. 21 nie batzac paris 6e arrondissement (7510B)	468 mètres
IOF7503429	délà porte teinturerie,. 62 rue français 1er paris 8e arrondissement (75188)	473 mètres
IDF7502635	milton-guet et de, carrosserie, 57 avenue montalgne paris se arrondissement (75108)	479 mètres
^F7505542	louis vuitton* gecina,, 101 avenue champs eylesees péris se arrondissement (75108)	486 mètres
IDF7507524	vuitton malktlr rouis, société., 101 avenue champs eylesees paris 8e arrondissement (75108)	486 mètres
JOF7505908	vhm.. 53 avenue george v paris 8e arrondissement (75108)	494 mètres
IDF7506358	parc ccncEdE étoile friedland / vinti park., 16 avenue friedland paris Oe anrondissément (7S108)	492 mètres

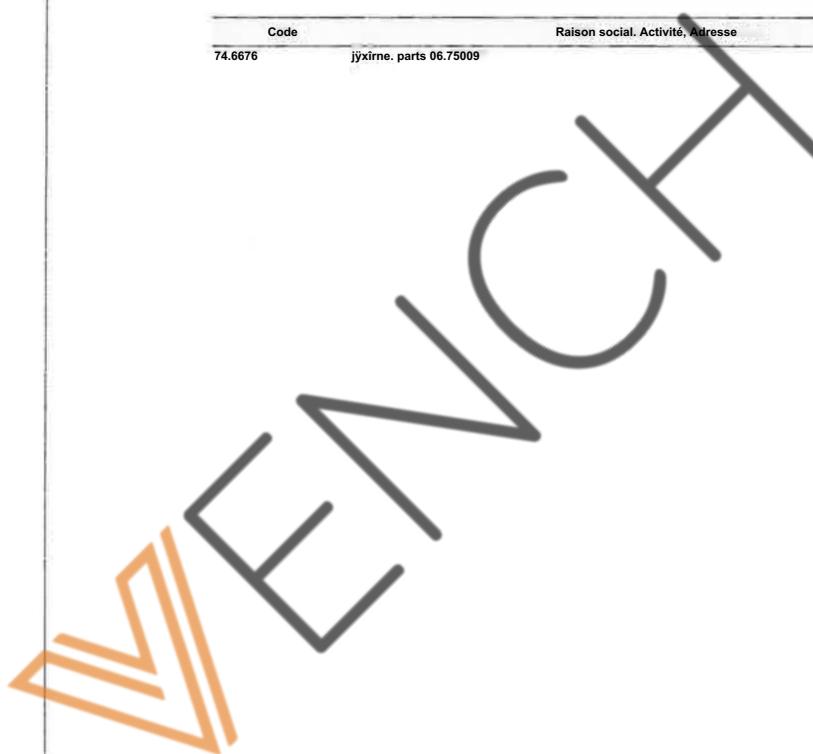
Coda	RaisoR Mttol, Atthrit*, Atfrw*	Distance
IDF750767Jpjxa / ioclate softcam,, 21 ivtrut mit*non paris 8e arrondtsMnMnt (751081		<66 mètres
IDF7504472 gro<ipama irrwrioMle#,, 51 rue p't<re charron parts 9e arrondissement (751M)		1498 mètre*

USTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNEES DE POLLUTION DES SOL

Coda	RaHofl social, ActrritA At'rrsa»	Distance
	Aucun \$ite BASOL a moins de SCC mètres	

USTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Code	Raison social. Activité, Adresse	Distança
74.6676	jyxirne. parts 06.75009	<84 mètres



Ministère du Développement Durable

Préfecture de Paris
Commune : PARIS

Déclaration de sinistres
indemnisés

en application de l'article L125-5 du Code de l'Aménagement et de l'Urbanisme

Adresse de l'immeuble

3 rue Frédéric Bastiat
75008 PARIS

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases oui ou NON

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	jodu	Indemnisatfen
Inondations et coulées de boue	6/07/2017	10/07/2017	26/11/2018	07/12/2018	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	27/07/2018	27/07/2018	26/11/2010	07/12/2018	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	29/04/1993	30/04/1993	20/09/1993	10/10/1993	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	31/05/2003	31/05/2003	03/10/2003	19/10/2003	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	05/06/1983	06/06/1983	03/08/1983	05/06/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	23/08/2005	23/08/2005	11/04/2006	22/04/2005	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Mouvements de terrain dû à la sécheresse et la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	02/03/2006	11/03/2006	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	27/06/1990	27/06/1990	07/12/1990	19/12/1990	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	25/05/1992	25/05/1992	24/12/1992	16/01/1993	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	IS/OV2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983	11/09/1983	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	06/07/2001	07/07/2001	06/08/2001	11/06/2001	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	30/05/1999	30/05/1999	21/07/1999	24/08/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	18/07/1994	19/07/1994	06/12/1994	17/12/1994	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	31/05/1992	01/06/1992	20/10/1992	05/11/1992	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2010	09/06/2016	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Établissez :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et SLT internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.gouvernement.fr